

Rénovons
mieux

pour
vivre
mieux



GUIDE PRATIQUE
pour rénover
votre logement
avec WALLORENO

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	4
2. WALLORENO, OBJECTIF LABEL A !	5
1. Qu'est-ce que la réglementation PEB ?	6
2. Qu'est-ce que la certification PEB ?	6
3. POURQUOI RÉNOVER ÉNERGÉTIQUEMENT VOTRE HABITATION ?	8
1. Pour améliorer votre confort de vie	8
2. Pour diminuer votre facture énergétique	8
3. Pour augmenter la valeur immobilière de votre patrimoine	9
4. Pour réduire votre empreinte écologique	9
5. Pour éviter les problèmes et dégradations futures	9
4. ENVISAGER L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE LORS DES MOMENTS CLÉS	10
5. BIEN SE PRÉPARER POUR BIEN RÉNOVER	11
1. Informez-vous grâce aux Guichets Énergie Wallonie	12
2. Évaluez la performance énergétique de votre logement avec Quickscan	12
3. Faites réaliser la feuille de route de vos travaux avec l'audit Logement	13
4. Rendez-vous dans votre commune	13
5. Identifiez les soutiens financiers auxquels vous avez droit	14
Les primes Habitation	14
Les possibilités de financement	14



6. LES 5 ÉTAPES D'UNE RÉNOVATION EFFICACE	15
ÉTAPE 1 : BIEN ISOLER VOTRE HABITATION	16
Limitez le volume protégé	18
L'isolation du toit	21
L'isolation des murs	21
L'isolation du sol	23
Les fenêtres	24
ÉTAPE 2 : ATTENTION AUX FUITES D'AIR !	25
ÉTAPE 3 : VENTILER CORRECTEMENT VOTRE MAISON	26
Le principe de la ventilation en 3 étapes	27
Les différents systèmes de ventilation	28
ÉTAPE 4 : CHAUFFER CORRECTEMENT VOTRE MAISON	29
Installer un système de chauffage performant	29
Que dit la réglementation ?	30
Quelles sont les recommandations pour tendre vers le label PEB A ?	30
Choisir le bon système de production d'eau chaude sanitaire	31
Que dit la réglementation ?	31
ÉTAPE 5 : RÉNOVER EN PENSANT RENOUVELABLE	32
Quelques conseils pour optimiser l'efficacité de vos panneaux photovoltaïques	32
Quelques conseils pour optimiser l'efficacité de vos panneaux solaires thermiques	32
7. Exemple concret	34

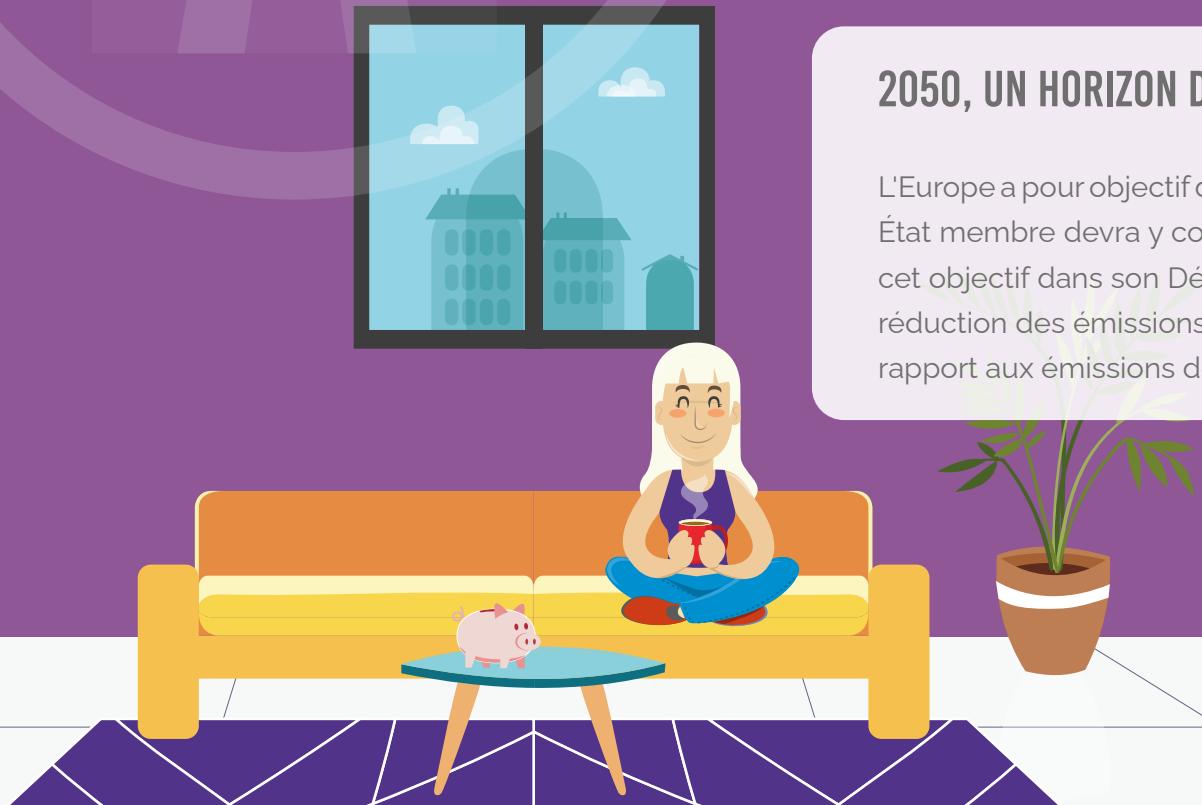
1. INTRODUCTION

En Wallonie, **75% des logements** ont été construits avant 1985 et présentent de faibles performances énergétiques.

Les bâtiments résidentiels, à eux seuls, représentent plus de 28% des consommations d'énergie et **17% des émissions de gaz à effet de serre** de la région ! Le secteur du bâtiment a donc du travail pour contribuer de manière significative à la diminution de son empreinte environnementale.

2050, UN HORIZON DÉCARBONÉ

L'Europe a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et chaque État membre devra y contribuer. Pour y arriver, le Gouvernement wallon a traduit cet objectif dans son Décret Climat. La Wallonie s'y est engagée à respecter une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 80 à 95% d'ici 2050, par rapport aux émissions de 1990.



2. WALLORENO, OBJECTIF LABEL A !

Face à un parc immobilier qui se fait de plus en plus vieux et énergivore, la Wallonie a décidé d'agir !

Elle a mis en place sa stratégie de rénovation WALLORENO, comprenant un **large panel d'actions** et de mesures qui visent à accélérer significativement le nombre de rénovations énergétiques et ainsi :

-  • améliorer le confort des occupants ;
-  • réduire les impacts environnementaux ;
-  • diminuer la dépendance énergétique de la Wallonie.

Son objectif ?

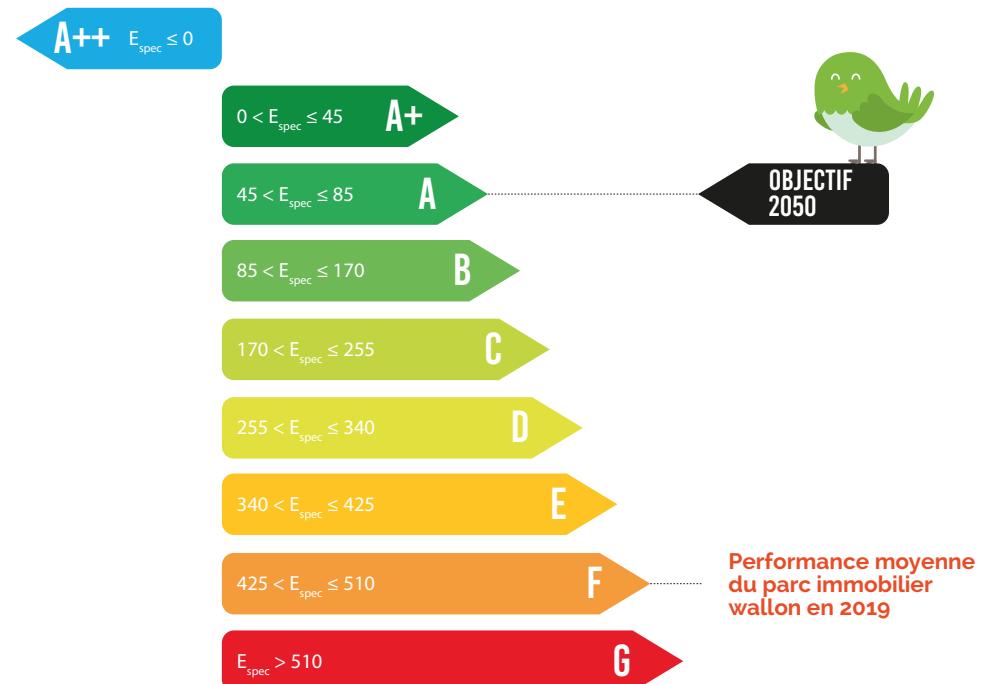
Tendre en moyenne vers le label **PEB A** pour l'ensemble des logements wallons d'ici 2050.

Concrètement, cela signifie que les bâtiments résidentiels existants doivent être rénovés en vue d'atteindre le label de performance énergétique A d'ici 2050. Un bâtiment label A est très performant et ne consomme que peu d'énergie. Pour répondre aux objectifs

climatiques de réduction des émissions de CO₂, l'énergie consommée devra, de plus, être assurée par des sources de production renouvelables.

Pour beaucoup de logements existants, une telle rénovation implique des travaux importants. Mais ceux-ci permettent une diminution de la consommation d'énergie de l'ordre de 75% !¹

Les travaux de rénovation envisagés doivent dès lors être pensés dès aujourd'hui, pour, à terme, atteindre le label **PEB A**. Le label de votre logement sera attesté par un certificat PEB.



¹ Voir la stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme des bâtiments sur le site energie.wallonie.be

1. QU'EST-CE QUE LA RÈGLEMENTATION PEB ?

La réglementation PEB est la réglementation sur la Performance Énergétique des Bâtiments. Elle s'applique à l'ensemble des bâtiments pour les travaux de construction ou de rénovation. La performance atteinte est attestée par un **certificat PEB**.

2. QU'EST-CE QUE LE CERTIFICAT PEB ?

Le certificat PEB constitue la carte d'identité énergétique de votre bâtiment. Il en indique la classe énergétique, allant de A++ (neutre en énergie) à G (très énergivore) et renseigne sur sa consommation en énergie. Il s'agit d'un document qui permet de comparer de manière objective la performance énergétique des bâtiments sur le marché. Celle-ci est exprimée par plusieurs indicateurs ; des mesures d'amélioration sont également proposées. Un certificat PEB est obligatoire dès qu'un logement (maison ou appartement) est mis en vente ou en location. Il doit être réalisé par un certificateur agréé.

Pour établir ce certificat, l'expert utilise une méthode de calcul qui tient compte, de manière globale, de toute l'énergie qui « entre et sort » du logement dans des conditions d'utilisation standardisées.

CERTIFICAT PEB Certificat de Performance Énergétique (PEB)
Bâtiment résidentiel existant

Numéro :
Établi le :
Validité maximale :


Logement certifié

Rue : n° : boîte : /
CP : Localité :
Certifié comme : **Maison unifamiliale**
Date de construction : Entre 1971 et 1980



Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de **57.105 kWh/an**.
Surface de plancher chauffé : **224 m²**.
Consommation spécifique d'énergie primaire : **255 kWh/m².an**

A++ E_{pec} ≤ 0
0 < E_{pec} ≤ 45 A+
45 < E_{pec} ≤ 85 A
85 < E_{pec} ≤ 170 B
170 < E_{pec} ≤ 255 C
255 < E_{pec} ≤ 340 D
340 < E_{pec} ≤ 425 E
425 < E_{pec} ≤ 510 F
E_{pec} > 510 G

Exigences PEB Réglementation 2010
Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010
255

Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement
excessifs élevés moyens faibles minimes

Performance des installations de chauffage
médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente

Performance des installations d'eau chaude sanitaire
médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente

Système de ventilation
absent très partiel partiel incomplet complet

Utilisation d'énergies renouvelables
sol. therm. sol. photovolt. biomasse pompe à chaleur cogénération

Certificateur agréé n° XXXXX-XX-XXXXX

Nom / Prénom :
Adresse :
n° : boîte :
CP : Localité :
Pays :

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 01-sept.-2014. Version du logiciel de calcul 2.1.0.
Date : 21/10/2014
Signature :

Le certificat PEB est un document obligatoire lors de tout acte de vente, location ou opérant un transfert de droit réel sur un bâtiment (voy. Article 237/28 du CWATUPE pour la liste exhaustive des actes visés). Il doit être fourni au plus tard lors du compromis de vente ou lors de l'acte de bail. Il donne des informations sur la performance énergétique du bien et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées.
Ce certificat PEB est établi par un certificateur agréé conformément aux articles 583 et suivants du CWATUPE, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.
Pour plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

Ainsi, le label PEB d'une habitation est calculé sur sa valeur Espec, c'est-à-dire la consommation théorique annuelle d'énergie primaire par m² de plancher chauffé. **Pour atteindre le label PEB A, la valeur Espec doit être inférieure ou égale à 85kWh/m².an.**

85kwh/m².an = 

Cette valeur correspond aussi au niveau de performance énergétique minimal que les bâtiments nouvellement construits doivent atteindre dès le 1^{er} janvier 2021, le niveau Q-ZEN (Quasi Zéro Énergie).



BON À SAVOIR

1 m³ de gaz = 1 litre de mazout = 10 kWh.

Par exemple, pour un bâtiment de 100m², une consommation en énergie primaire de 85kWh/m².an revient à devoir prélever 850 litres de mazout par an à la source pour couvrir les besoins en chaleur (et refroidissement) du bâtiment.

E_{spec} : consommation spécifique d'énergie primaire, résultant du rapport entre la consommation annuelle d'énergie primaire nécessaire pour le chauffage, le refroidissement et l'eau chaude sanitaire, et la surface de plancher chauffé. L'énergie apportée par la cogénération ou le photovoltaïque est déduite de la consommation d'énergie primaire. Le E_{spec} s'exprime en kWh/m².an.

L'ÉNERGIE PRIMAIRE :

Énergie qui est prélevée à la planète, en tenant compte de toutes les pertes encourues depuis son extraction jusqu'à son utilisation finale dans le bâtiment.



3. POURQUOI RÉNOVER ÉNERGETIQUEMENT VOTRE HABITATION ?

1. POUR AMÉLIORER VOTRE CONFORT DE VIE

Nous passons 80% de notre temps à l'intérieur. Se sentir bien dans son lieu de vie est donc inestimable. Le bien-être au sein de votre habitation dépendra, entre autres, de l'isolation du bâtiment, de la qualité de l'air, de la température ambiante, de la luminosité ou encore de l'insonorisation.

2. POUR DIMINUER VOTRE FACTURE ÉNERGÉTIQUE

Une bonne isolation et un système de chauffage performant permettront de diminuer votre consommation d'énergie tout en assurant une température idéale de vos espaces de vie.

Vivre dans un bâtiment qui consomme peu, c'est aussi être moins dépendant des fluctuations de prix des énergies.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les maladies liées aux problèmes respiratoires et cardiovasculaires sont réduites dans les maisons bien isolées et correctement ventilées.¹

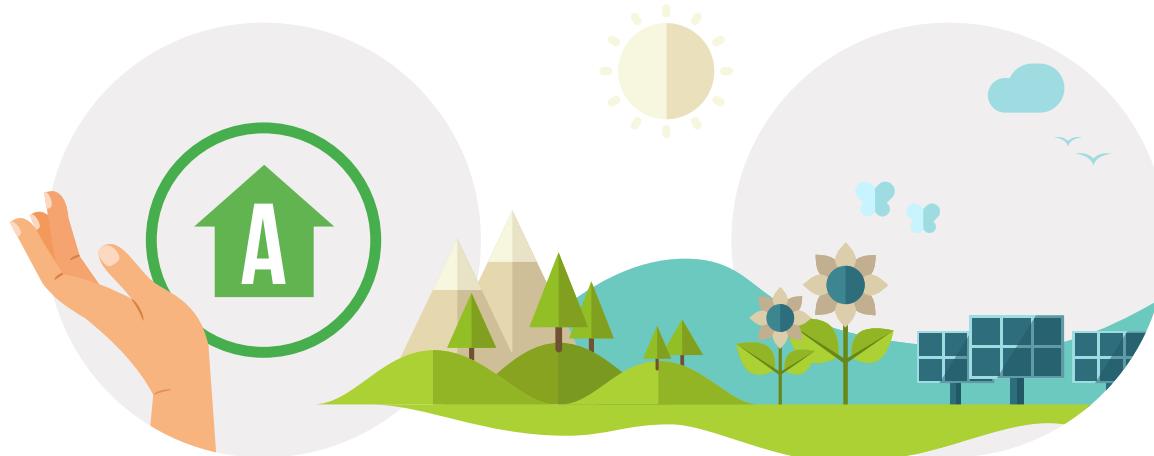
¹ - Voir notamment JRC, Qualité de l'air intérieur et performance énergétique des bâtiments en Europe, Février 2018 et STRAUSS P, BARLES P, DALIPHARD J, GAVEN R, MEISSER, Rénovation énergétique, confort acoustique et qualité de l'air en habitat individuel - Les fondements d'une intervention équilibrée
- Guide technique et opérationnel, ADEME 2017

3. POUR AUGMENTER LA VALEUR IMMOBILIÈRE DE VOTRE PATRIMOINE

Le certificat PEB indique le label de performance énergétique d'un bien lors de la vente ou la location. Un bon label sera un argument de vente ou de location supplémentaire et pourra même en augmenter sa valeur sur le marché.

4. POUR RÉDUIRE VOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Une habitation énergétiquement performante limite l'impact environnemental lié à son occupation et à sa construction.



5. POUR ÉVITER LES PROBLÈMES ET DÉGRADATIONS FUTURES

Une rénovation bien pensée et une mise en œuvre adéquate éviteront les problèmes de condensation et d'humidité. La durée de vie de votre bâtiment s'en verra allongée et vous réaliserez ainsi des économies sur le long terme.



4. ENVISAGER L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE LORS DES MOMENTS CLÉS

Vendre ou acheter un bâtiment, le mettre en location, hériter ou faire une donation sont des étapes clés dans la vie d'un bâtiment. C'est lors de ces étapes que le bâtiment subit de grands changements. Des investissements sont souvent nécessaires et ceux-ci sont envisagés pour durer sur le long terme. C'est l'occasion de planifier un projet de rénovation dans sa globalité et de viser des performances énergétiques optimales.

Vous transformez ou agrandissez votre bâtiment ?

Là aussi, pensez à bien planifier vos travaux en y embarquant les travaux d'amélioration énergétique !



5. BIEN SE PRÉPARER POUR BIEN RÉNOVER

Pour ne pas perdre de temps ni d'argent, il est important de bien penser son projet de rénovation de A à Z.

Concevoir un projet de rénovation de manière globale, envisager les investissements à long terme, permettent de phaser les travaux et d'en assurer un enchainement cohérent. Bien planifier ses travaux et viser dès le départ des performances élevées vous éviteront l'effet lock-in.

L'**effet lock-in** correspond à une situation de rénovation dans laquelle certaines interventions entravent la mise en œuvre des travaux ultérieurs et impliquent des coûts supplémentaires pour la réalisation de ceux-ci.



1. INFORMEZ-VOUS GRÂCE AUX GUICHETS ÉNERGIE WALLONIE



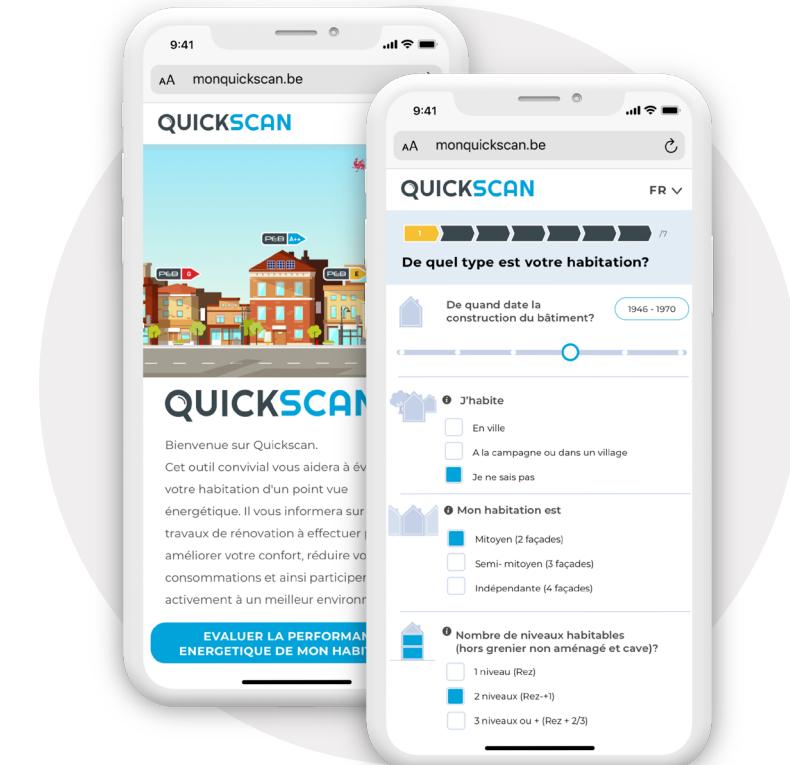
Avant d'entamer des travaux de rénovation, il est important de vous informer sur les différentes solutions possibles en matière d'efficacité énergétique. Pour cela, la Wallonie met à votre disposition 16 Guichets Énergie Wallonie. Leurs conseils sont entièrement gratuits et indépendants de toute marque ou entreprise. Vous y trouverez :

- des brochures d'information et des échantillons de matériaux ;
- des avis techniques et personnalisés dans de nombreux domaines tels que l'isolation, la ventilation, les problèmes d'humidité, le chauffage, l'éclairage, l'électricité...;
- des renseignements sur les différentes aides financières que vous pouvez solliciter.

Consultez également le site www.energie.wallonie.be ou téléphonez au numéro gratuit 1718 pour en savoir plus sur la réglementation et connaître les différentes aides possibles pour réaliser vos travaux.

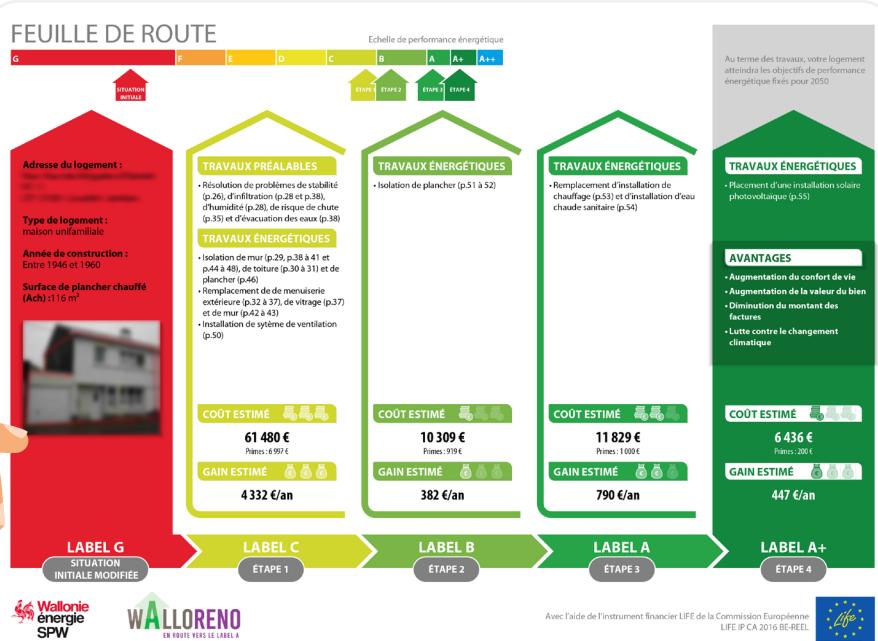
2. ÉVALUEZ LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT AVEC QUICKSCAN

Grâce à **QUICKSCAN**, vous évaluez en ligne et en quelques clics la performance énergétique de votre bâtiment et vous recevez des recommandations sur les travaux à réaliser pour atteindre le label **PEB A**. **QUICKSCAN** vous dirigera vers les professionnels qui pourront réaliser l'analyse détaillée des travaux et vous donner de précieux conseils. Rendez-vous sur www.monquickscan.be.



3. FAITES RÉALISER LA FEUILLE DE ROUTE DE VOS TRAVAUX AVEC L'AUDIT LOGEMENT

Réalisé par un auditeur agréé par la Wallonie, l'audit Logement dresse le bilan détaillé de la performance énergétique, de la sécurité et de la salubrité de votre habitation. En tenant compte de vos projets, l'auditeur propose une liste de recommandations d'améliorations personnalisées et en quantifie les gains. Les travaux sont priorisés de manière à ce que la rénovation soit bien pensée et cohérente. Ces recommandations sont synthétisées dans la feuille de route de l'audit qui décrit les étapes de rénovation à suivre pour atteindre le label **PEB A**. Mise à jour au fur et à mesure des travaux, la feuille de route vous permettra de voir où en est votre bâtiment dans sa trajectoire de rénovation.



LE PASSEPORT BÂTIMENT

Bientôt, chaque bâtiment disposera de son passeport bâtiment. Il s'agira d'un dossier digital dans lequel sera rassemblé l'ensemble des informations d'un bâtiment, réparties selon les volets administratifs, techniques, énergétiques, etc.

Vous y trouverez toutes les infos liées à votre bien et stockées sur les bases de données régionales (permis d'urbanisme, certificat PEB, feuille de route logement). Grâce à un accès sécurisé, vous pourrez consulter ces informations, mais également y ajouter les documents relatifs à la maintenance de votre bien et à l'entretien de vos différents systèmes (chauffage, eau chaude sanitaire, énergies renouvelables, ventilation...).

Destiné à accompagner le bâtiment tout au long de sa vie, il sera transmis lors de chaque changement de propriétaire et évoluera au fur et à mesure de l'évolution du bâtiment.

4. RENDEZ-VOUS DANS VOTRE COMMUNE

Avant d'entamer les travaux, renseignez-vous auprès du service urbanisme de votre commune. En effet, les travaux que vous envisagez nécessitent peut-être une autorisation (permis d'urbanisme, etc.), voire le recours à un architecte.



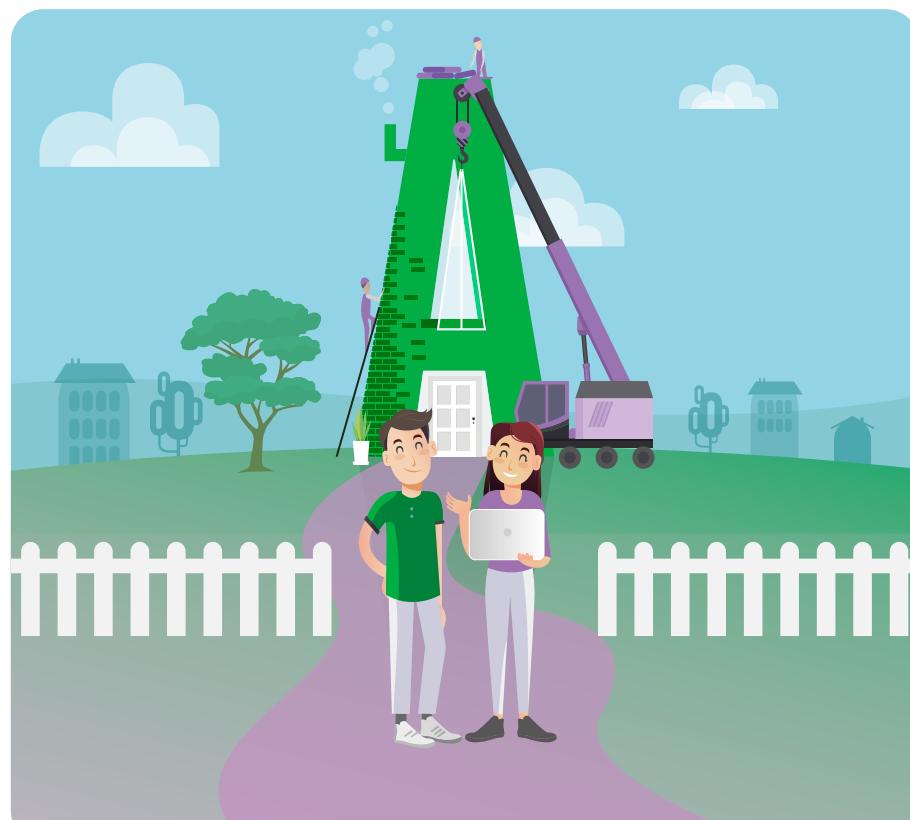
L'architecte est votre guide et votre conseiller pour donner vie à votre projet. Son rôle est capital lors de la conception et du contrôle des travaux.

5. IDENTIFIEZ LES SOUTIENS FINANCIERS AUXQUELS VOUS AVEZ DROIT

Pour vous aider dans vos travaux, différentes formes d'aides sont mises à votre disposition par la Wallonie.

Les primes Habitation

De nombreuses primes sont accessibles pour vous aider à financer vos travaux. Dans la plupart des cas, il sera nécessaire de faire réaliser un audit Logement au préalable. Celui-ci définira les interventions prioritaires ainsi que l'ordre des travaux. Cet audit fait lui-même l'objet d'une prime.



Rendez-vous sur le site primeshabitation.wallonie.be pour découvrir les différentes primes auxquelles vous pouvez prétendre en fonction des travaux que vous souhaitez réaliser.

Certaines communes accordent des primes supplémentaires si vous réalisez des travaux économiseurs d'énergie. Renseignez-vous !

Les possibilités de financement

Financez vos travaux avec un rénopack ou un rénoprêt ! Ces crédits, d'un montant de 1.000 à 60.000 EUR, sont accordés au taux de 0% soit sous la forme d'un crédit hypothécaire soit sous la forme d'un prêt à tempérament, remboursable en 30 ans maximum.

Retrouvez toutes les infos sur ces prêts sur www.swcs.be et sur www.flw.be.

Pour bénéficier des primes Habitation, les travaux doivent impérativement être réalisés par un professionnel inscrit auprès de la Banque Carrefour des Entreprises. Pour les travaux réalisés par vos soins, vous ne bénéficierez pas des aides financières proposées.

Ne négligez pas le choix du prestataire. C'est de lui que dépend la qualité d'exécution des travaux. Demandez plusieurs devis et faites-vous conseiller aux Guichets Énergie Wallonie !

6. LES 5 ÉTAPES D'UNE RÉNOVATION EFFICACE

Rénover son logement pour atteindre le label A consiste souvent en une rénovation profonde du bâtiment. Face à un tel projet, il n'est pas toujours facile de savoir par où commencer. Pour rénover efficacement votre maison et ainsi diminuer votre facture énergétique, suivez ces quelques étapes :

1

Après avoir éliminé les éventuels problèmes d'humidité, la priorité lors d'une rénovation, c'est l'**isolation** de toutes les parois formant l'enveloppe du bâtiment. Pensez donc à bien isoler la toiture, les murs, le sol... ainsi qu'à installer des châssis et des vitrages performants. Et ce, pour maintenir une température confortable !

2

Il s'agit de rendre votre bâtiment **étanche à l'air** afin d'empêcher les pertes de chaleur vers l'extérieur et de limiter les courants d'air froids.



5

Et pourquoi ne pas opter pour un système de production d'**énergie renouvelable** ?



4

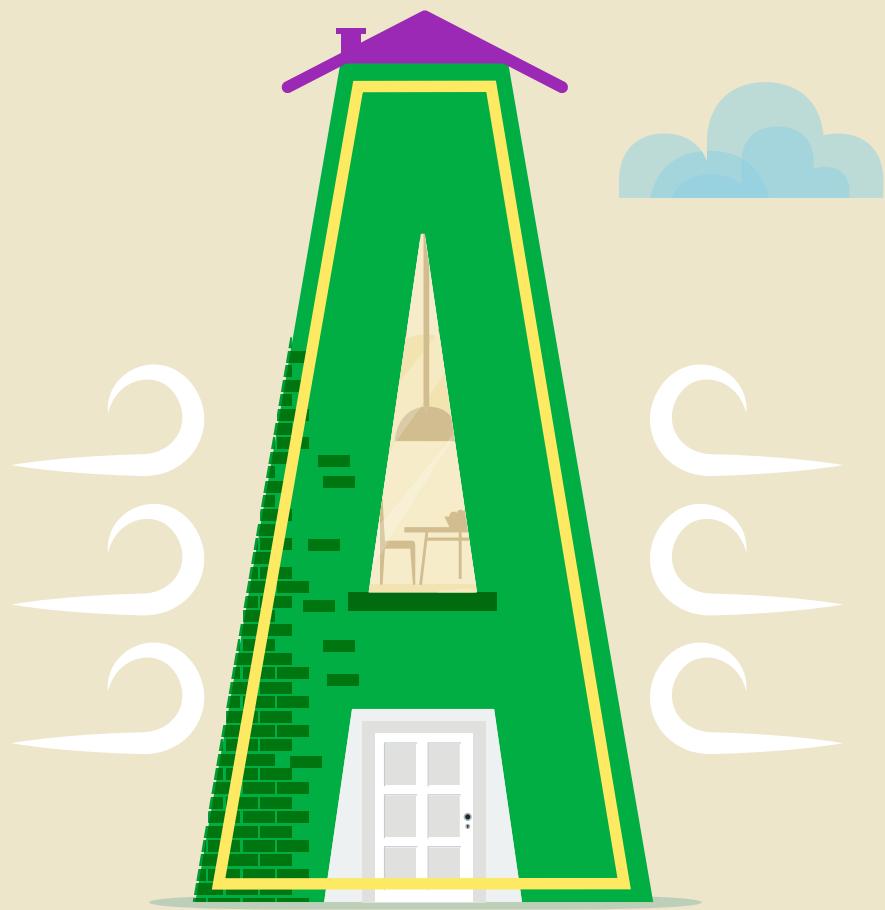
Pour vous assurer un confort total, placez une installation performante de **chauffage** et de production d'eau chaude.



3

Rendre son bâtiment étanche à l'air c'est bien, mais il ne faut pas pour autant oublier de le **ventiler** ! Prévoyez un renouvellement suffisant de l'air intérieur grâce à un bon système de ventilation.

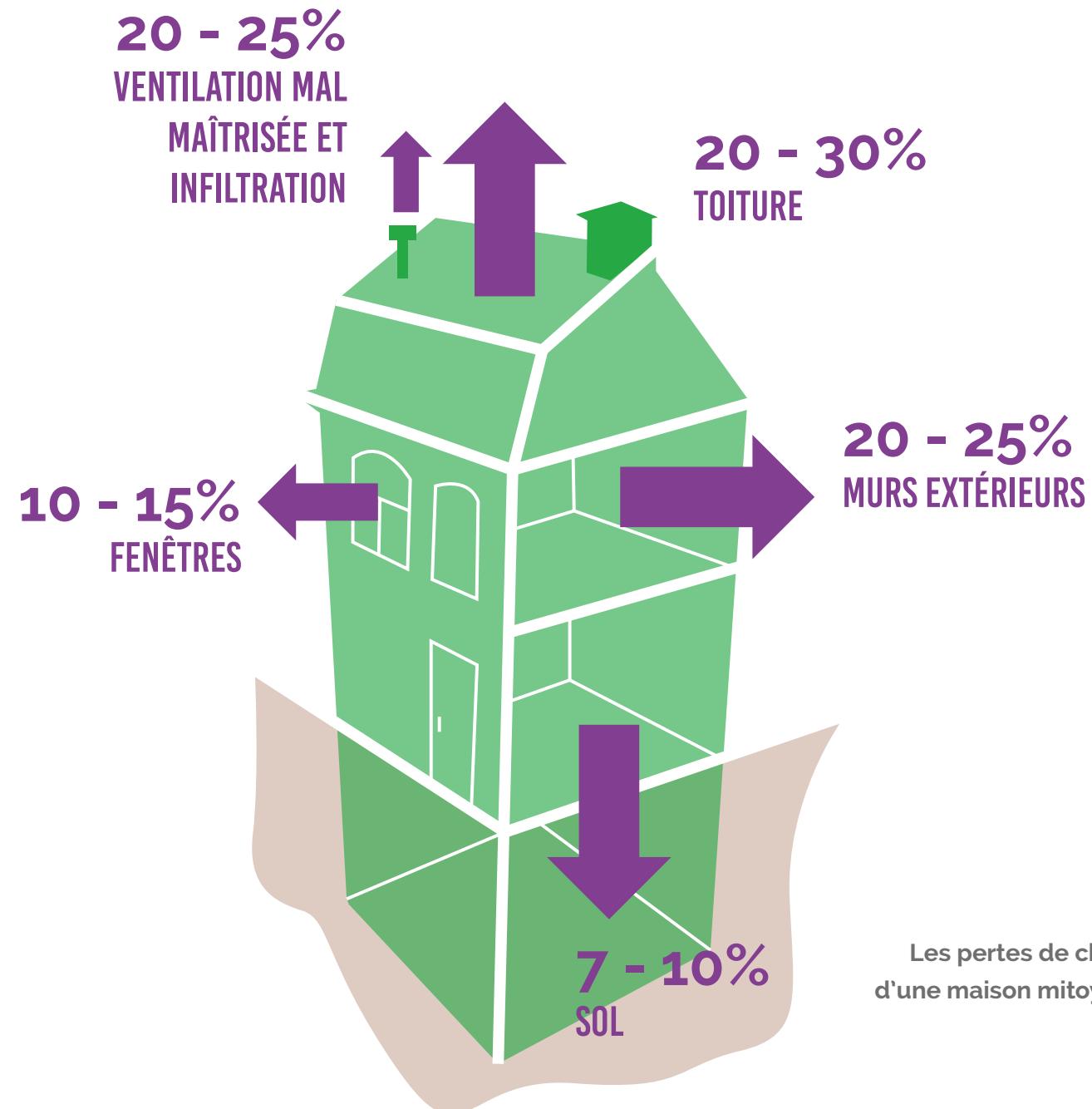




ÉTAPE 1 : BIEN ISOLER VOTRE HABITATION

La construction de votre logement est antérieure à 1980 ? Alors, il y a peu de chance qu'il soit bien isolé. Ce n'est qu'entre 1980 et 1990 que l'isolation s'est généralisée, mais les normes de l'époque sont aujourd'hui dépassées !

Pour préserver la chaleur, l'isolation des parois (toit, murs, sols et fenêtres) est essentielle.



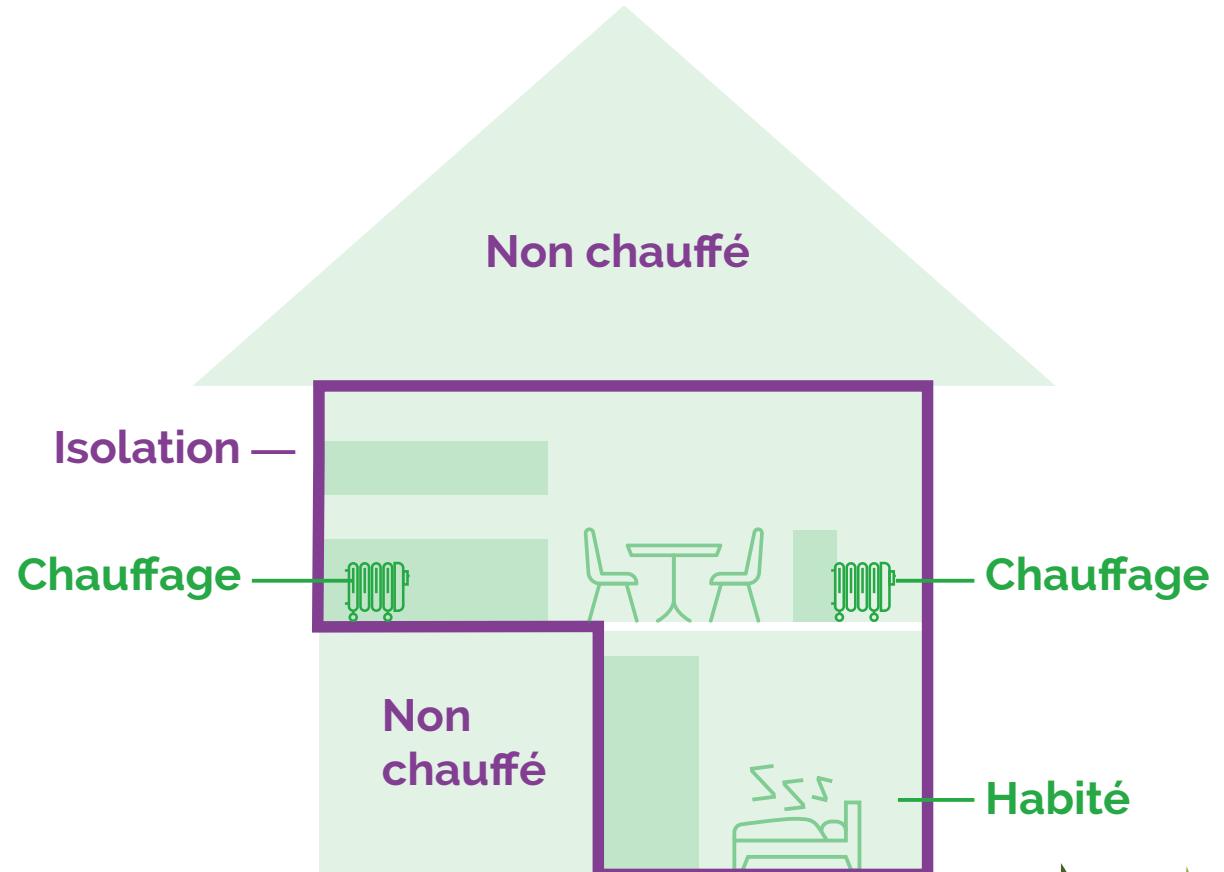
Les pertes de chaleur au sein
d'une maison mitoyenne non isolée

Limitez le volume protégé

Le volume protégé de votre habitation est constitué des espaces que vous souhaitez protéger des pertes de chaleur. Il est limité par les parois extérieures du bâtiment ou par des espaces non chauffés comme une cave, un garage ou un grenier. Pour limiter au maximum les pertes de chaleur, chaque paroi limitant ce volume protégé doit être isolée thermiquement.

Par exemple si votre grenier fait ou fera partie de votre espace de vie, prévoyez d'isoler les pans inclinés de la toiture. En revanche, si les combles ne sont pas destinés à être aménagés, ils seront exclus du volume protégé. Isolez donc plutôt le plancher du grenier.

De même, n'oubliez pas d'isoler les murs et sols en contact avec les caves ou le garage, ce sont autant de sources de pertes de chaleur !



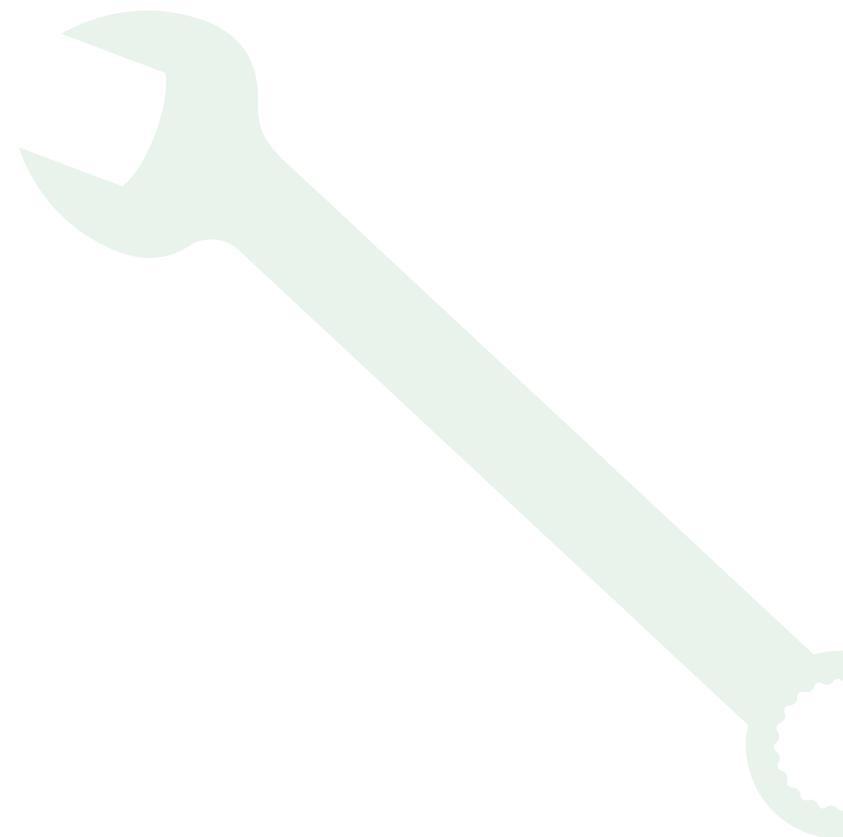
Bien choisir son isolant

Le R est le « coefficient de résistance thermique d'un matériau ». Plus le R est élevé, plus la couche d'isolant résiste au passage de la chaleur, et donc meilleure est l'isolation. Ce coefficient de résistance dépend de deux choses : de l'épaisseur de l'isolant et de sa valeur λ (lambda).

Le λ d'un matériau décrit sa conductivité thermique. Plus le λ est bas, plus performant est l'isolant. Le λ varie fortement en fonction du type de matériau (laine minérale, produit synthétique ou naturel).

Le U indique la performance énergétique des parois

La valeur U mesure le degré d'isolation d'une paroi. Une paroi étant constituée de plusieurs couches (finitions, maçonnerie, isolation, etc.), la valeur U dépendra de l'épaisseur et de la conductivité thermique de chacune des couches composant la paroi. Plus la valeur U est petite, plus la paroi est énergétiquement performante.

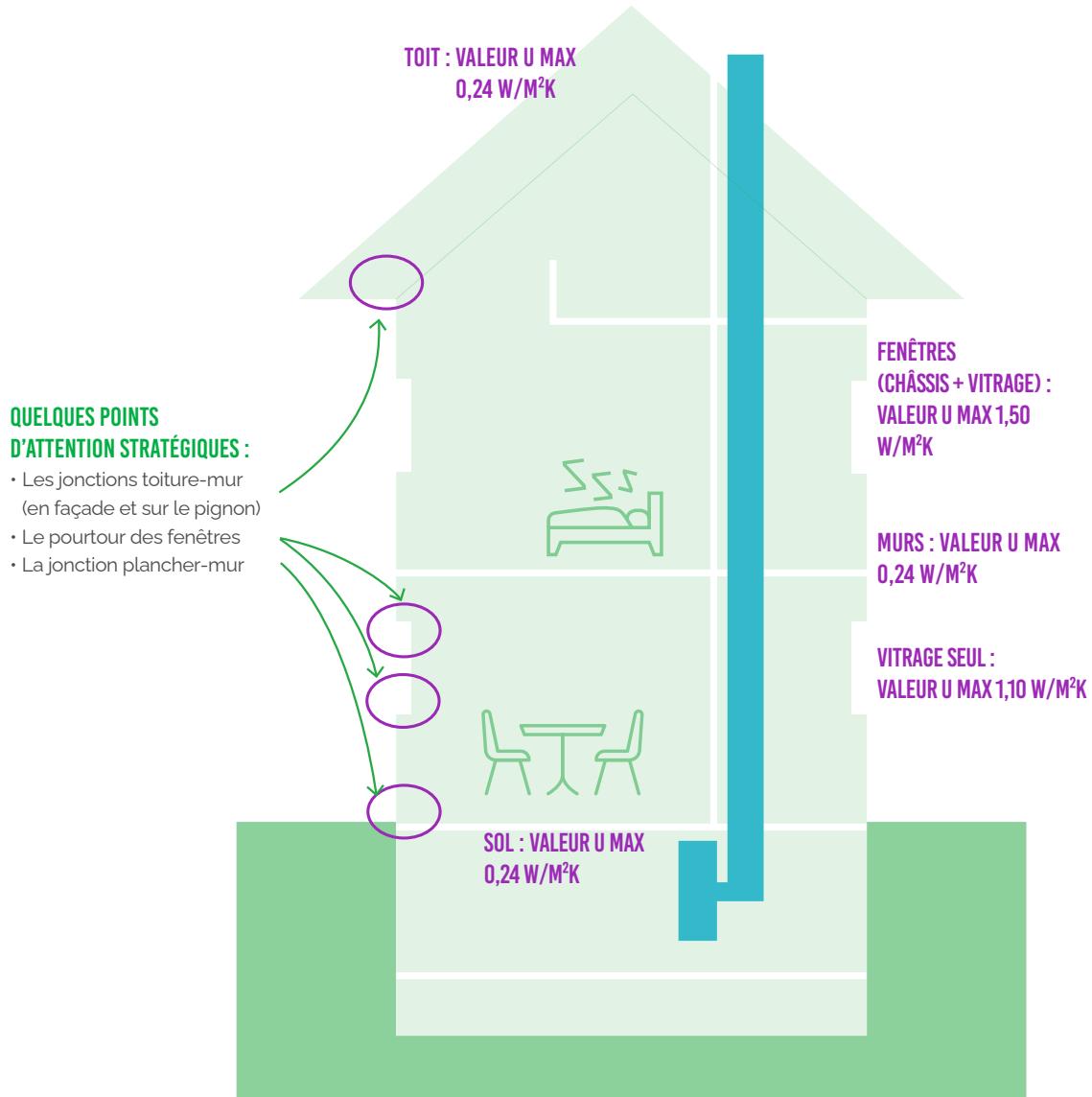


En rénovation, il y a des exigences de performance énergétique à respecter

Pour bénéficier d'une bonne isolation et accéder aux primes Habitation, la paroi doit au minimum atteindre une valeur U de :

- **0.20 W/m²K pour le toit**, soit environ 20 cm de laine minérale* ou 20 cm de laine de bois* dans la toiture
- **0.24 W/m²K pour les murs**, soit environ 16 cm de laine minérale* ou 10 cm de polyuréthane* dans les murs
- **1.50 W/m²K pour l'ensemble châssis + vitrages** et maximum 1.00 W/m²K pour les vitrages seuls
- **0.24 W/m²K pour les sols**, soit environ 13 cm de polyuréthane* sur la dalle de sol.

* Ces valeurs sont des estimations et dépendent du type de matériau utilisé. C'est l'auditeur Logement qui calculera pour vous les épaisseurs d'isolant à installer pour de bonnes performances et pour avoir l'accès aux primes Habitation.



L'isolation du toit

L'isolation de la toiture est une priorité pour augmenter les performances énergétiques de votre habitation. Différentes techniques sont applicables, qu'il s'agisse de l'isolation d'une toiture inclinée ou d'une toiture plate. Il existe également un grand choix de matériaux. Faites-vous conseiller par votre Guichet Énergie Wallonie, votre auditeur Logement et/ou votre architecte pour faire le choix le mieux adapté à votre situation.

Évitez l'effet lock-in

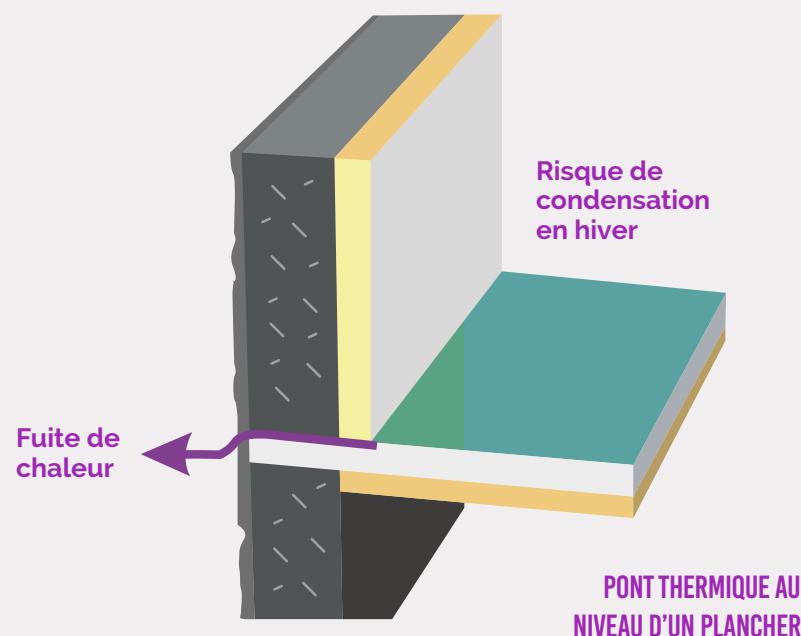
Si vous prévoyez d'isoler les murs par l'extérieur, vous devez, lors de la rénovation de votre toiture, prévoir des débordements de corniches et de rives suffisants pour accueillir l'épaisseur de l'isolant et du nouveau parement de façade.

L'isolation des murs

L'isolation thermique des murs est indispensable pour améliorer la performance énergétique de votre habitation et atteindre le label **PEB A**. Mais attention, l'isolation doit être impérativement continue pour éviter les ponts thermiques.

Un **pont thermique** est une zone ponctuelle ou linéaire, non isolée, qui se trouve à la jonction de parois, par exemple entre un plancher et un mur. Ces zones froides peuvent entraîner des problèmes de condensation et de moisissures. Il y a donc lieu de les éviter !

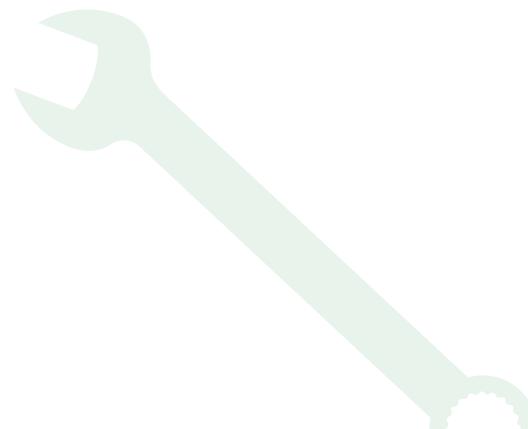
La gestion des ponts thermiques en rénovation demande une certaine expertise afin de ne pas provoquer plus de problèmes qu'il n'y en avait avant les travaux.



Il existe **3 solutions pour isoler les murs** : par l'extérieur, par l'intérieur ou par la coulisse. Il existe également un grand choix de matériaux. Faites-vous conseiller par votre Guichet Énergie Wallonie, auditeur Logement ou architecte pour faire le choix le mieux adapté à votre situation. Des fiches thématiques détaillées sont disponibles ici : wallorenob.be

IMPORTANT

Quelle que soit la paroi à isoler ou la technique d'isolation choisie, il est indispensable de faire appel à un professionnel du métier pour réaliser les travaux. Les détails d'exécution tels que les jonctions entre parois, le choix d'un matériau ou encore la pose du pare-vapeur nécessitent l'expertise d'un professionnel. Ils doivent être étudiés et réalisés avec le plus grand soin pour éviter tout problème de condensation et de moisissures.



Conseil des Guichets Énergie Wallonie :

Lors de l'**isolation par l'extérieur**, l'épaisseur de la couche d'isolant à placer nécessite d'adapter les seuils de fenêtres et les débordements de toitures. Cette technique implique aussi de réaliser un nouveau revêtement de façade (brique, crépi, bardage...).

Certaines modifications nécessitent l'obtention d'un permis d'urbanisme. Renseignez-vous auprès de votre commune.

Si vous optez pour une **isolation par l'intérieur**, vous devrez adapter les éléments qui se trouvent contre le mur : les prises et interrupteurs, les conduites sanitaires, les radiateurs... L'isolation par l'intérieur réduit l'espace intérieur de la pièce, selon la technique de pose et la finition choisie.

Attention : Placer correctement une isolation par l'intérieur est très complexe. Ce procédé ne permet pas souvent de réaliser une isolation continue et engendre des ponts thermiques. Cette technique nécessite d'être bien étudiée pour être performante.

Enfin, si vous choisissez d'injecter une **isolation dans la coulisse** (l'espace entre deux épaisseurs de maçonnerie), vous devrez compléter ces travaux avec un isolant intérieur ou extérieur, car la faible épaisseur de cet espace ne permet pas d'atteindre un niveau d'isolation très performant, ni même d'atteindre les critères minimums pour obtenir une prime.



L'isolation du sol

En plus d'augmenter la performance énergétique de votre logement, l'isolation des sols contribuera également à votre confort en supprimant la sensation de froid au contact du plancher. Selon la présence ou non de cave ou de vide ventilé, deux solutions s'offrent à vous : l'isolation sur le support existant au sol ou en dessous de celui-ci (plafond des caves/vides ventilés). Faites-vous conseiller par votre Guichet Énergie Wallonie, votre auditeur Logement ou votre architecte pour connaître la technique la plus adaptée à votre bâtiment.

Conseil des Guichets Énergie Wallonie :

Si vous ne possédez pas de cave ou de vide ventilé (ou si vous envisagez la pose d'un chauffage par le sol), vous devrez opter pour une isolation du sol sur le support existant. Cela implique parfois la démolition du revêtement de sol existant et le placement d'une nouvelle chape sur la couche isolante. Vous devrez dans ce cas calculer au préalable la hauteur disponible. Il sera parfois nécessaire d'adapter les portes et escaliers suite à la pose de l'isolant.



Si vous prévoyez de remplacer le carrelage, profitez-en pour poser un isolant avant le nouveau revêtement.



Les fenêtres

Remplacer les anciens châssis par des châssis performants est aussi un bon moyen d'améliorer la performance énergétique de votre maison. Pour cela, il faut tenir compte à la fois du châssis et du vitrage, en optant pour des profilés énergétiquement performants et un vitrage à haut rendement (qui ont une faible valeur U).

IMPORTANT

Le remplacement des châssis est l'occasion idéale pour réfléchir au système de ventilation à mettre en place. Par exemple, en prévoyant des grilles d'aération directement intégrées dans les nouveaux châssis.



Conseil des Guichets Énergie Wallonie :

- Si vous prévoyez d'isoler les murs par l'extérieur après avoir changé les châssis, pensez à le signaler lors de la commande. Le dormant du châssis devra être assez large pour accueillir la couche d'isolant.
- Et si vous profitiez de vos travaux de rénovation pour aménager un puits de lumière (coupole, fenêtre de toit...) ? Grâce au gain considérable de lumière naturelle qu'il apporte dans l'habitat, il permet de réaliser des économies d'éclairage jusque tard dans la journée. Afin d'éviter de la surchauffe en période estivale, veillez à installer des stores extérieurs, des volets ou des persiennes. Une protection solaire extérieure est beaucoup plus efficace qu'une protection solaire intérieure !
- Afin d'éviter de la surchauffe en période estivale, veillez à installer des stores extérieurs, des volets ou des persiennes. Une protection solaire extérieure est beaucoup plus efficace qu'une protection solaire intérieure !



ÉTAPE 2 : ATTENTION AUX FUITES D'AIR !

Pour limiter la consommation d'énergie et améliorer votre confort, il est important que le bâtiment soit **étanche à l'air**.

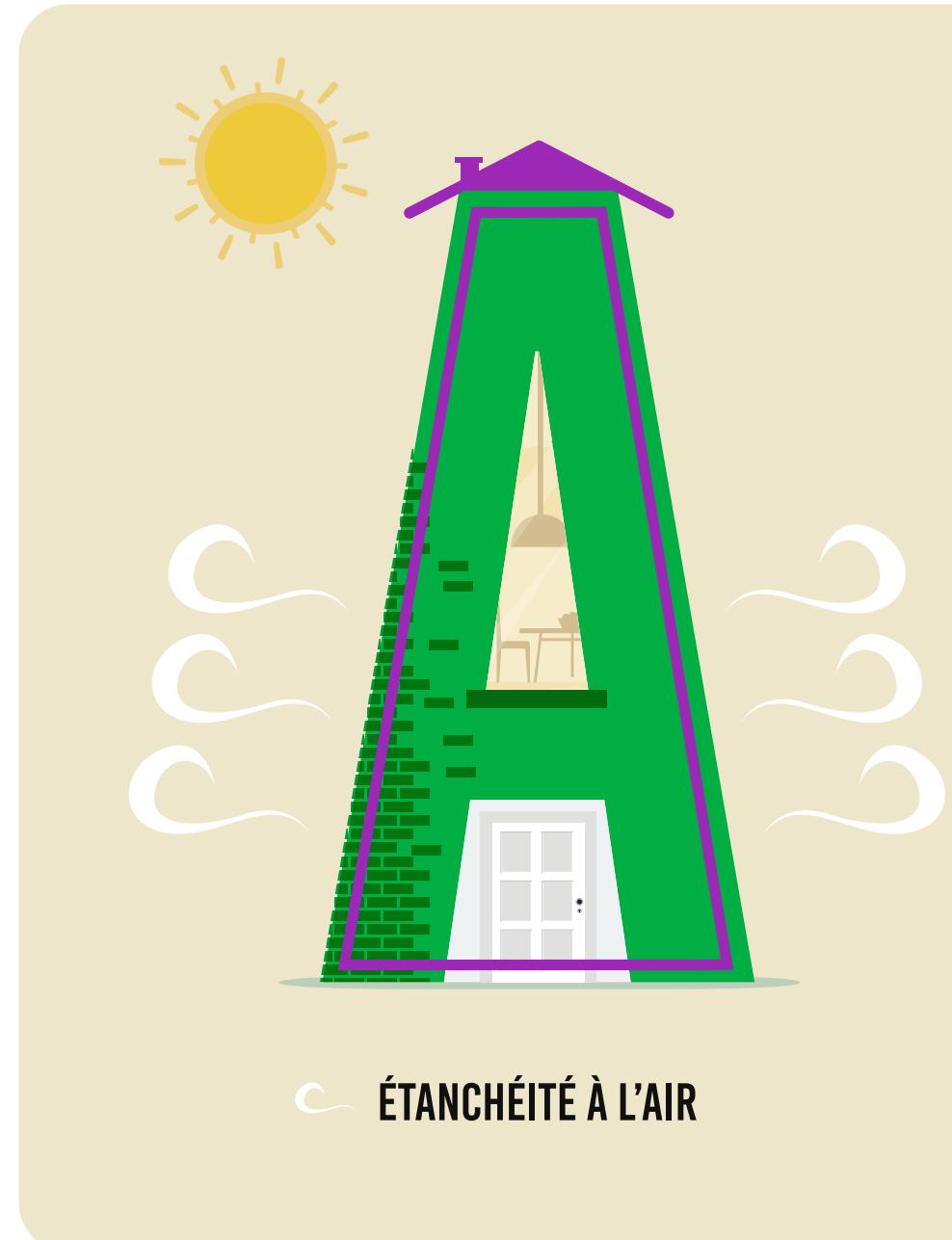
Rendre les parois étanches à l'air nécessite une grande qualité de mise en œuvre, essentiellement au niveau des raccords entre parois (mur-fenêtre, mur-toiture...). L'étanchéité à l'air est notamment assurée par le pare-vapeur qui doit être posé avec soin. Sur les maçonneries isolées par l'extérieur, l'enduit de finition (plafonnage) peut assurer l'étanchéité à l'air.

L'étanchéité à l'air autour des châssis doit être parfaitement réalisée en fixant des bandes d'étanchéité pour éviter les courants d'air désagréables. Des châssis performants nécessitent une mise en œuvre irréprochable !

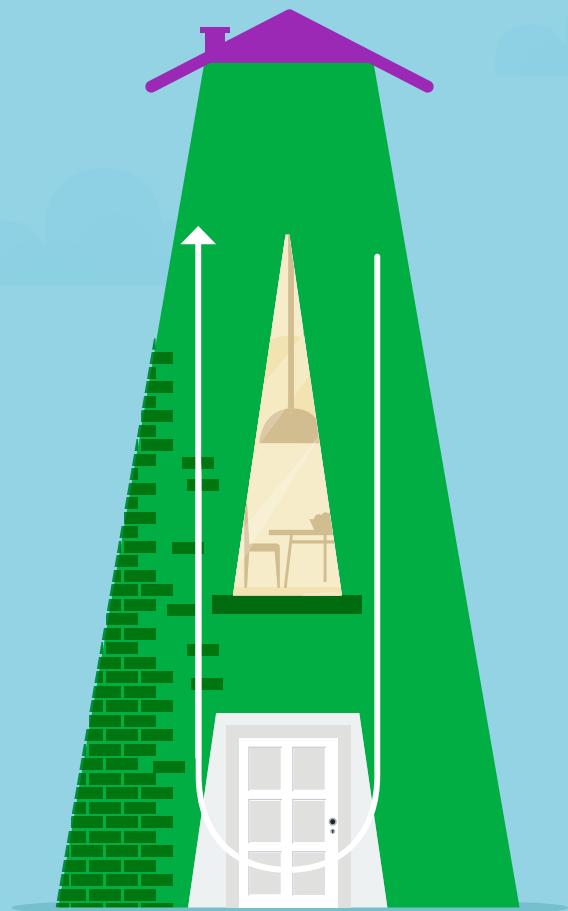
Une réalisation soignée des travaux par un professionnel et une attention particulière à l'étanchéité est une garantie sur l'atteinte de la performance énergétique attendue pour un bâtiment.

COMMENT MESURER L'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR DE SA MAISON ?

Pour connaître le niveau d'étanchéité à l'air d'un bâtiment, il est nécessaire d'effectuer un test d'infiltrométrie ou « blowerdoor ». Il permettra notamment de détecter les fuites et d'y remédier.



ÉTANCHÉITÉ À L'AIR



VENTILATION

ÉTAPE 3 : VENTILER CORRECTEMENT VOTRE MAISON

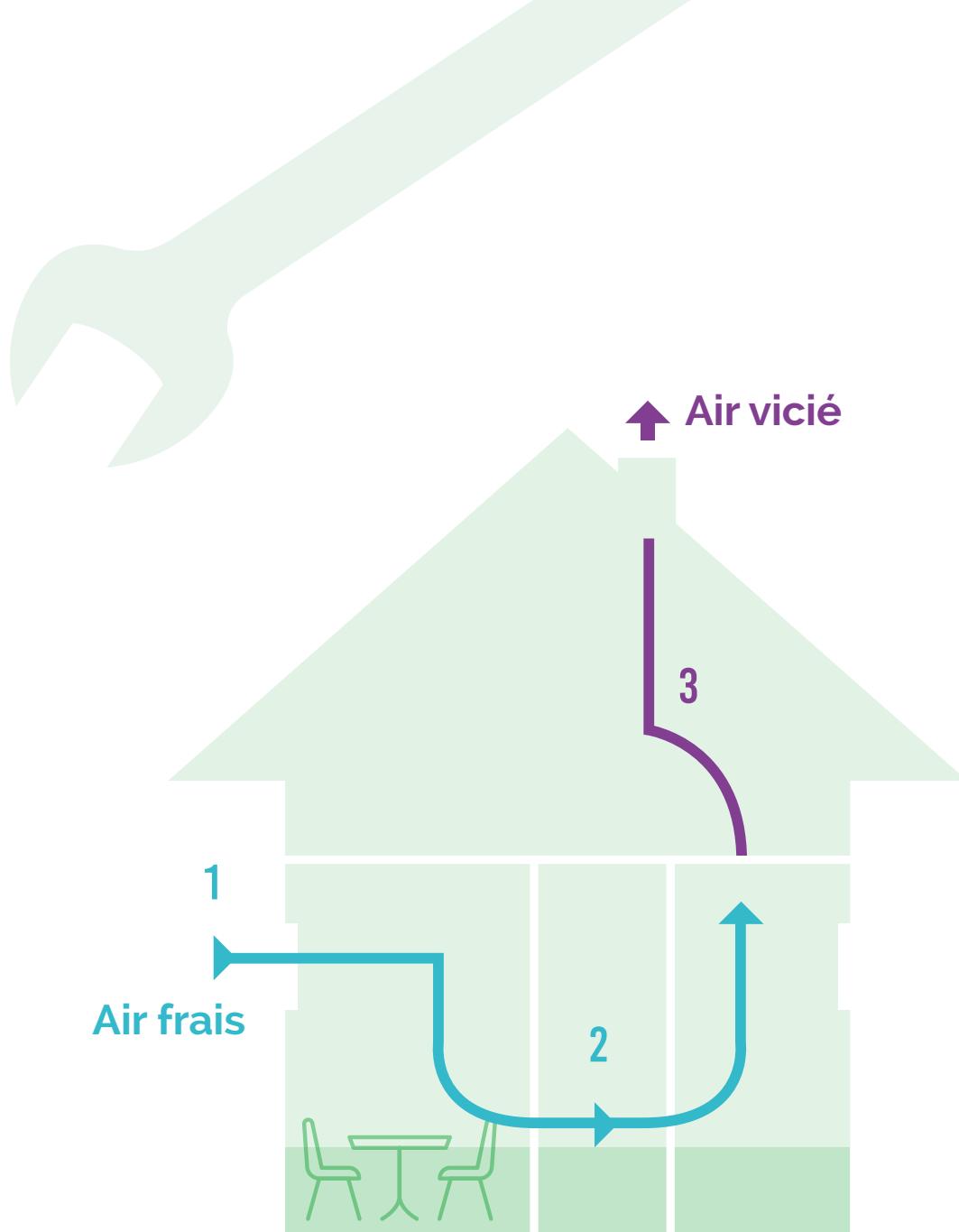
S'il est important d'isoler son bâtiment et de le rendre étanche à l'air, bien le ventiler l'est tout autant ! Assurer une ventilation efficace permet de garantir la qualité de l'air en le renouvelant de manière continue, tout en limitant les pertes de chaleur dans votre logement. Cela consiste à amener ou évacuer juste ce qu'il faut d'air, là où il faut et quand il faut.

Objectif ?

Garantir un air sain tout en perdant le moins possible de chaleur.

POURQUOI VENTILER SA MAISON ?

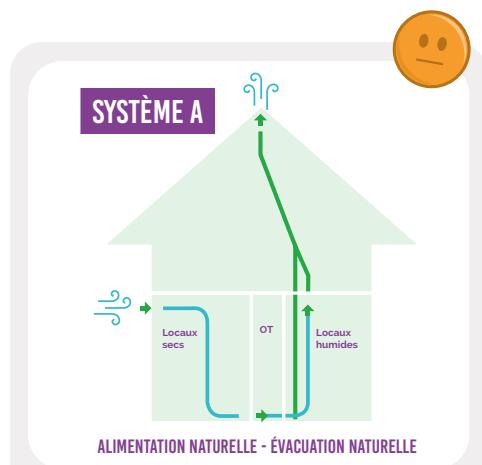
- Pour évacuer les polluants internes (CO₂, radon, humidité, odeurs, poussières...).
- Pour apporter de l'oxygène. Cette étape est d'autant plus importante lorsqu'il y a, dans la pièce, un système de chauffage à cycle de combustion ouverte. Autrement dit, un appareil qui puise l'air de combustion dans la pièce où il se trouve.
- Pour évacuer la vapeur d'eau et éviter les problèmes de condensation, de moisissures ou d'allergie.



Le principe de la ventilation en 3 étapes

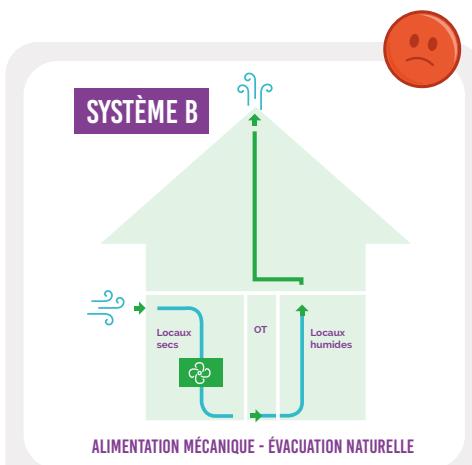
1. Alimentation en air frais dans les locaux secs (séjour, chambre, bureau...).
2. Ouverture de transfert (couloir, cage d'escalier...) permettant la circulation de l'air des locaux secs vers les locaux humides.
3. Évacuation de l'air vicié au départ des locaux humides (cuisine, salle de bains, w.c., buanderie...).

Les différents systèmes de ventilation



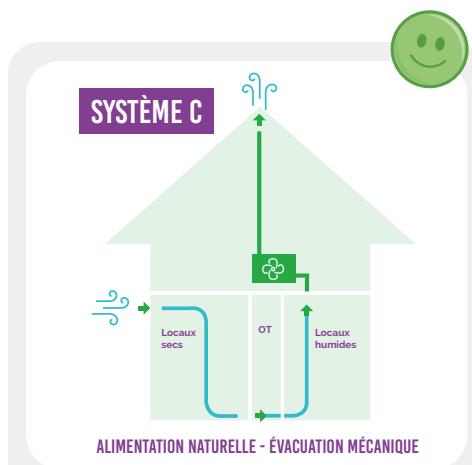
SYSTÈME A

Alimentation naturelle, évacuation naturelle : de par un contrôle moins précis des débits, ce système est l'un des moins performants.



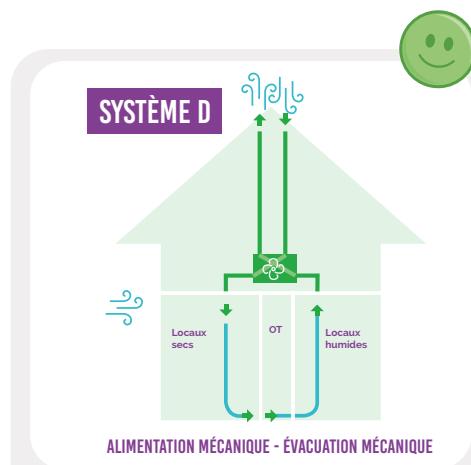
SYSTÈME B

Alimentation mécanique, évacuation naturelle : réservé à certaines applications spécifiques, ce système est à éviter, car il met la maison en surpression relativement importante, ce qui pousse l'humidité à rentrer dans l'habitation.



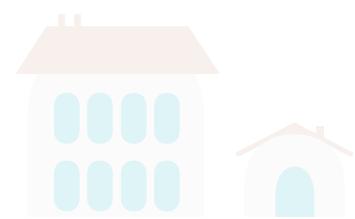
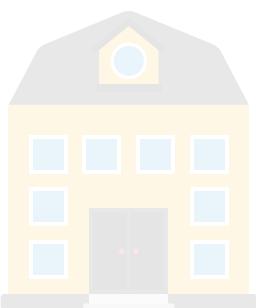
SYSTÈME C

Alimentation naturelle, évacuation mécanique : l'air neuf arrive dans les pièces sèches (chambres, living, bureau) via des grilles de ventilation, qui peuvent être intégrées aux châssis, tandis qu'un ventilateur extrait l'air vicié depuis les pièces humides (cuisine, salle de bain, buanderie, toilette). Si l'extracteur est associé à des capteurs de CO₂ ou d'humidité, ce système peut moduler les débits d'extraction en fonction des besoins. L'air vicié est alors évacué de manière efficace tout en limitant les pertes de chaleur. **En fonction de l'ampleur de la rénovation, cette solution sera généralement privilégiée. Dans un bâtiment existant, le système C est souvent plus simple à placer qu'une ventilation double flux (système D).**



SYSTÈME D

Ventilation mécanique contrôlée double-flux, avec récupération de chaleur : ce système permet de récupérer la chaleur de l'air sortant pour préchauffer l'air entrant. L'air intérieur atteint plus rapidement la température souhaitée, ce qui vous permet de réaliser des économies de chauffage. Un avantage qui permet de compenser la consommation électrique supplémentaire nécessaire pour faire fonctionner ce système. À l'heure actuelle, cette solution est la plus efficace. Sa mise en œuvre étant plus complexe, ce type de ventilation n'est envisageable que dans un projet de rénovation de grande importance.



ÉTAPE 4 : CHAUFFER CORRECTEMENT VOTRE MAISON

Installer un système de chauffage performant

Votre chaudière a plus de 15 ou 20 ans ? Alors, elle est très certainement surdimensionnée et beaucoup moins efficace que les systèmes actuels. Profitez de vos travaux de rénovation pour la changer. Optez alors pour un système performant et adapté à vos besoins. Pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone fixé à 2050, choisissez un système de chauffage à énergies renouvelables.

Pour éviter les surconsommations, un système de chauffage doit être bien dimensionné et bien réglé. Il fournira ainsi la bonne température au bon moment et au bon endroit.

Si votre habitation possède une bonne **isolation thermique** et qu'elle est bien étanche à l'air, vous pouvez couvrir vos besoins avec un générateur de chaleur de faible puissance et l'associer à des émetteurs de chaleur basse température (radiateurs surdimensionnés ou chauffage sol/mural, ventilo-convecteurs). Votre chauffagiste vous conseillera sur le matériel et la puissance à installer.



🔥 CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE

Conseils des Guichets Énergie Wallonie :

- Choisissez un système adapté à votre mode de vie et à vos exigences de confort : par exemple, un chauffage par le sol a un temps de relance plus long qu'un système par radiateur ou convecteur.
- Évitez le chauffage électrique, grand consommateur d'énergie primaire.
- Optez pour un système de régulation muni d'une sonde de température extérieure et d'un thermostat intérieur pour moduler la température du circuit de chauffage.
- Utilisez des vannes thermostatiques.
- Isolez les tuyaux de chauffage.



Que dit la réglementation ?

La réglementation Ecodesign impose que les chaudières à mazout ou au gaz, mises en vente et installées depuis septembre 2015, soient au minimum de classe énergétique B. Quel que soit votre choix, il ne vous sera en revanche plus possible de placer une chaudière atmosphérique au gaz de classe C. Sa technologie étant obsolète, elle est réservée à des cas particuliers.

Les pompes à chaleur quant à elles doivent être au minimum de classe énergétique A+.

Quelles sont les recommandations pour tendre vers le label PEB A ?

Pour augmenter les performances énergétiques de votre habitation, les chaudières de classe A sont les plus recommandées, qu'elles soient à basse température ou à condensation. Pour ce qui est des pompes à chaleur, optez pour un système de classe énergétique A ++.

N'oubliez pas que le choix du combustible aura aussi un impact sur l'empreinte environnementale de votre habitation ! Une option intéressante pourrait être l'installation d'une chaudière biomasse à condensation...



Depuis le 1^{er} mai 2016, des exigences s'appliquent aux systèmes de chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation et ventilation. Qu'ils soient installés, remplacés ou modernisés. Consultez le site energie.wallonie.be pour plus d'informations sur ces réglementations.

Choisir le bon système de production d'eau chaude sanitaire

Rénover sa maison, cela passe aussi par le système de production d'eau chaude sanitaire ! Opter pour un système performant vous permet de limiter les pertes d'énergie dues au stockage et à la distribution de l'eau. Tout comme pour l'installation de chauffage, faites dimensionner le système de production d'eau chaude en fonction de vos besoins et faites-vous conseiller par votre installateur, votre Guichet Énergie Wallonie, votre auditeur Logement et/ou votre architecte. Vous éviterez ainsi des surconsommations d'énergie !

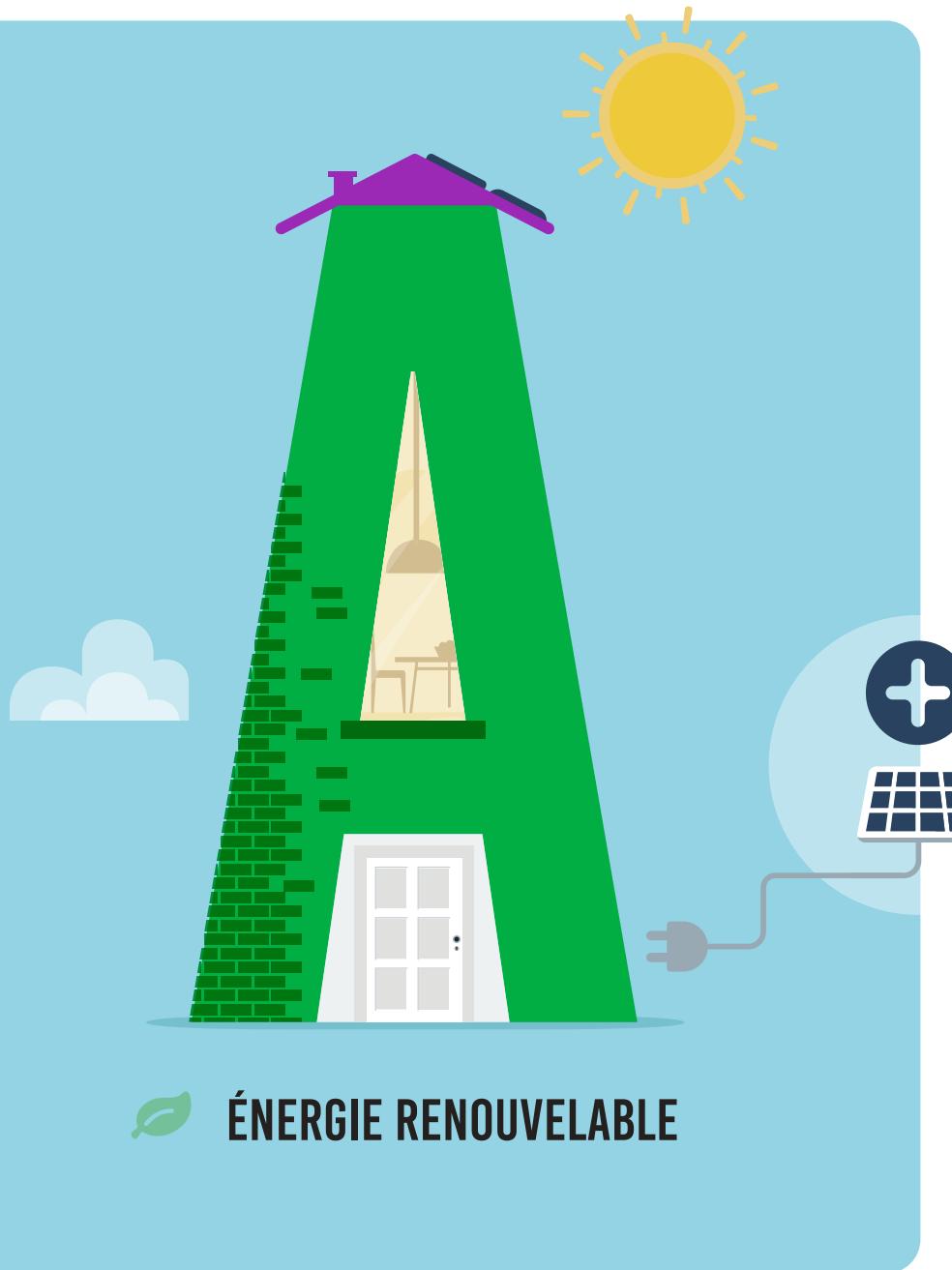
Que dit la réglementation ?

La réglementation Ecodesign concerne aussi les appareils de production d'eau chaude sanitaire. Un appareil performant sera au minimum de classe énergétique A.

Conseils des Guichets Énergie Wallonie :

- Si vous choisissez un appareil à combustion (type chaudière), privilégiez la production instantanée. Cela évite de dépenser de l'énergie pour préchauffer un ballon de stockage.
- Vous voulez utiliser les énergies renouvelables ? Optez pour un de ces systèmes :
 - un chauffe-eau solaire, qui utilise le rayonnement du soleil pour chauffer de l'eau ;
 - une pompe à chaleur mixte (petit plus, elle est compatible avec des panneaux photovoltaïques !) ;
 - un boiler thermodynamique, lui aussi compatible avec des panneaux photovoltaïques, il utilise l'énergie présente dans l'air pour chauffer l'eau chaude sanitaire.
- Limitez la longueur des conduites entre le générateur et les évier, douches ou bains pour limiter les pertes d'énergie au passage dans ces conduites.





ÉNERGIE RENOUVELABLE

ÉTAPE 5 : RÉNOVER EN PENSANT RENOUVELABLE

L'installation d'un système solaire thermique ou photovoltaïque vous permet de réduire votre facture énergétique, mais également vos émissions de CO₂ ainsi que votre dépendance aux énergies fossiles.

Quelques conseils pour optimiser l'efficacité de vos panneaux photovoltaïques

- Inclinaison optimale : 35°.
- Orientation optimale : au sud, mais les panneaux peuvent être orientés jusqu'à l'est ou l'ouest. Dans ces deux derniers cas, les pertes sont de 20 % par rapport au sud, mais vous gagnerez en autoconsommation si vous êtes souvent à l'extérieur en pleine journée.
- Aucun ombrage sur les panneaux.

Quelques conseils pour optimiser l'efficacité de vos panneaux solaires thermiques

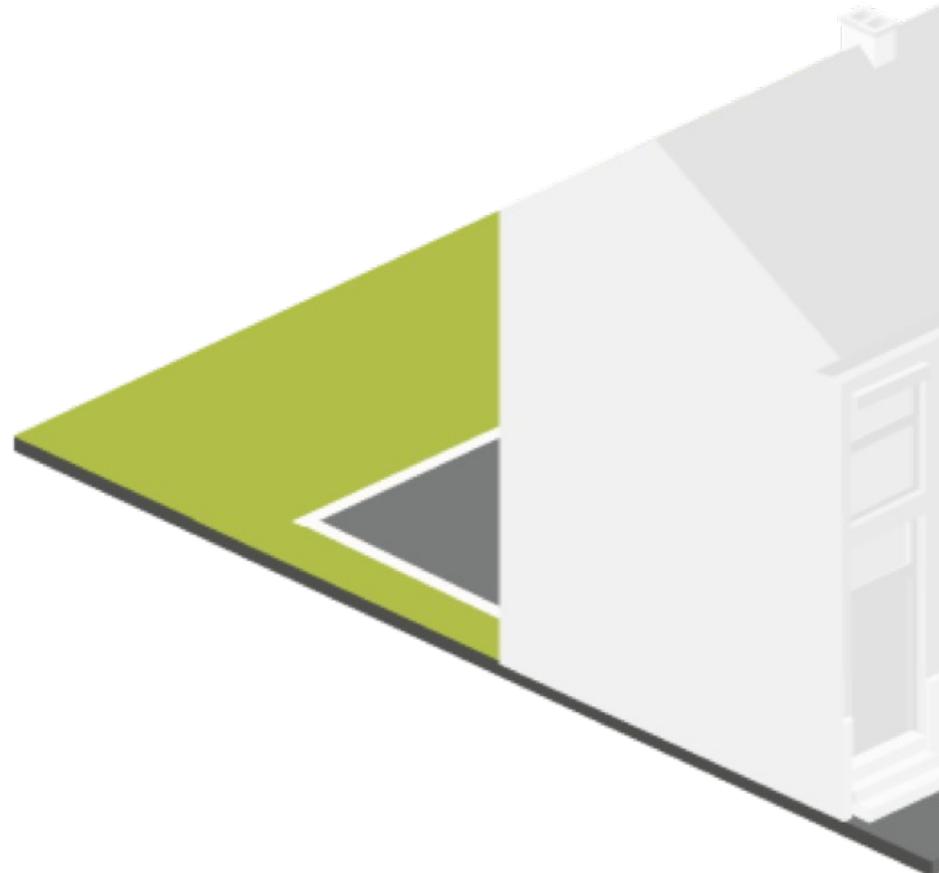
- Surface préconisée pour une famille de 4 personnes (avec un ballon de stockage d'environ 300 litres) : environ 5 m² de panneaux solaires.
- Inclinaison optimale : 45°, mais elle peut aller de 0 à 90°.
- Orientation optimale : plein sud, mais les panneaux solaires peuvent être orientés jusqu'à l'est ou l'ouest. Dans ces deux derniers cas, les pertes sont de 20 % par rapport au sud.
- Éviter l'ombrage sur les panneaux.



- **Priorité à l'isolation !** Isolez d'abord les parois du bâtiment pour réduire les besoins en chauffage :
 - **Faites réaliser un audit Logement** pour identifier et prioriser les travaux à entreprendre.
 - **Soignez les jonctions**, raccords, traquez les fuites d'air.
 - **Ventilez** pour assainir l'air intérieur.
- Après avoir travaillé sur les parois, veillez à la **bonne régulation de votre système de chauffage** par un chauffagiste. Si votre chaudière a plus de 15 à 20 ans, remplacez-la par un système performant et correctement dimensionné.
- Lorsque cela est possible, investissez dans des **sources d'énergies renouvelables**.

7. EXEMPLE CONCRET

Que faut-il faire pour atteindre le label A ? Est-il vraiment nécessaire d'isoler toutes les parois ? Faut-il agir sur les différents systèmes ? Pour obtenir le label A, les solutions et scénarios de rénovation peuvent être multiples pour un seul et même bâtiment. Alors, face à cette multitude d'informations, il peut parfois être difficile de bien interpréter les données. Pour cela, découvrez un exemple de scénario proposé par le Quickscan.





LA MAISON DE TYPE « OUVRIÈRE » MITOYENNE

Ce type de maison, de style « ouvrière », est généralement construit dans, ou à proximité des villes. De petite taille, elle présente de petits volumes avec des plafonds bas. On retrouve 2 pièces principales au rez-de-chaussée, ainsi que 2 autres à l'étage. L'annexe, située à l'arrière de l'habitation, abrite très souvent la cuisine et la salle de bains et le grenier n'est généralement pas aménagé à l'origine. La largeur de façade correspondant souvent à une porte et une fenêtre au rez-de-chaussée, et à 2 fenêtres à l'étage. Appelée maison de rangée, cette habitation est composée de 2 façades et sa construction probable date souvent du début du XXe siècle.

Performance actuelle estimée : **PEB E**

Performance énergétique après rénovation complète : **PEB A+**

QUICKSCAN

WALLORENO EX PROFIT TOUT LE LABEL A Wallonie énergie SPW

ESTIMATION DE VOTRE RÉSULTAT[®] PER E

Résultat généré le 08/07/2020-087115 Numéro du rapport 1594088653663

ÉTAPE 3
ÉTAPE 2
ÉTAPE 1

G F E D C B A A+ A++

Habitation à l'origine
Habitation AUJOURD'HUI

RECOMMANDATIONS POUR ATTEINDRE LE LABEL A

ÉTAPE 1
ISOLER est la priorité pour améliorer durablement mon logement.
On en profite pour rendre l'habitation PLUS ETANCHE A L'AIR et on place un SYSTÈME DE VENTILATION pour garantir la qualité de l'air et la salubrité à long terme du logement.

L'isolation de la toiture est un poste prioritaire. Placez 20 à 25 cm d'isolant dans l'épaisseur de la charpente ou du plafond ou isolez par le dessus si vous prévoyez de remplacer la couverture.

L'isolation des murs est un poste prioritaire. Placez 10 à 15 cm d'isolant dans l'épaisseur des murs, de préférence côté extérieur de ceux-ci avec un nouveau parement.

L'isolation des planchers est importante surtout si il s'agit d'un étage ou sur vides ventilés. Placez 10 à 15 cm d'isolant dans l'épaisseur du plancher, de préférence par le dessous de celui-ci.

Le remplacement des vitrages et châssis est un poste prioritaire.

Supprimez les fuites d'air involontaires, surtout au niveau des raccords et des portes et fenêtres

Placez un système de ventilation à haut rendement pour garantir la qualité de l'air et la salubrité à long terme du logement avec des pertes énergétiques limitées.

ÉTAPE 2
Si je veux AUGMENTER MON CONFORT et MA PERFORMANCE ENERGETIQUE, j'investi dans un système de CHAUFFAGE CENTRAL A HAUT RENDEMENT.

Placez un système de chauffage central à condensation équipé d'une régulation adaptée.

Félicitations, vous avez déjà un système performant.

ÉTAPE 3
Dernière étape vers le « ZERO ENERGIE », je place un ou des systèmes à énergie renouvelable.

Placez des panneaux photovoltaïques pour couvrir vos besoins en électricité.

● D'autres systèmes de chauffage ou d'énergie renouvelable sont aussi pertinents, pompe à chaleur ou panneaux solaires pour produire de l'eau chaude. Prenez contact avec un professionnel pour vous conseiller et dimensionner votre installation.

Les consommations d'énergie mentionnées dans ce bilan ont été estimées sur base de l'assimilation de votre habitation à l'échelle du patrimoine wallon et sur base de la méthode de calcul PER. Ce méthode d'évaluation est simplifiée et ne tient pas compte de l'impact du mode de vie ni de l'occupation réelle du logement. Quickscan est indicatif et ne peut en aucun cas remplacer un certificat PER.

Projet réalisé par PMP asbl pour le compte de la Région wallonne avec l'aide de l'instrument financier LIFE de la commission européenne - LIFE IP CA 2016 BE-REE

ÉTAPE 1

Pour améliorer durablement les performances énergétiques de cette habitation, l'étape prioritaire consiste à **isoler** les parois pour limiter les pertes de chaleurs et ainsi réduire les besoins en chauffage :

- Le toit : en plaçant 20 à 25 cm d'isolant dans l'épaisseur de la charpente ou du plafond ou en isolant par le dessus, s'il faut remplacer la couverture.
- Les murs : en plaçant 10 à 15 cm d'isolant dans l'épaisseur des murs, de préférence côté extérieur avec un nouveau parement.
- Les planchers : en plaçant 10 à 15 cm d'isolant dans l'épaisseur du plancher (surtout s'il s'agit d'une dalle sur cave ou sur vides ventilés), de préférence par le dessous.

Cette première étape est également l'occasion de rendre l'habitation plus **étanche à l'air**, en remplaçant les vitrages et châssis, et en supprimant les fuites d'air involontaires, surtout au niveau des raccords et des portes et fenêtres.

Enfin, pour garantir la qualité de l'air et la salubrité à long terme de ce logement, il convient de placer un système de **ventilation** à haut rendement. Les pertes énergétiques seront ainsi limitées.

ÉTAPE 2

Afin d'augmenter davantage le **confort** de vie et les performances énergétiques, il est conseillé dans ce cas-ci d'investir dans un système de **chauffage central à haut rendement**. Par exemple un chauffage central à condensation, équipé d'une régulation adaptée.

ÉTAPE 3

Enfin, l'installation de systèmes à énergie renouvelable permettra de viser le niveau « **zéro énergie** ». Ici, des panneaux photovoltaïques couvriront efficacement les besoins en électricité de l'habitation. Avant toute installation, il est conseillé de faire appel à un professionnel afin d'avoir une installation efficace et correctement dimensionnée.



Recommandations pour atteindre le label A

Avec un label PEB E d'origine, les travaux de rénovation sont indispensables pour améliorer les performances énergétiques de cette maison. Ainsi, pour atteindre le label A, il est nécessaire d'agir sur l'enveloppe et les systèmes de chauffage et eau chaude sanitaire. L'installation de systèmes à énergie renouvelable tel que des panneaux photovoltaïques permettra d'aller plus loin vers le «zéro énergie», soit le label A+.

PLUS D'INFORMATIONS ?

Guichets Énergie Wallonie

Aux Guichets Énergie Wallonie, le citoyen bénéficie de conseils techniques personnalisés, neutres et entièrement gratuits prodigués par des spécialistes. Il obtient aussi des informations claires sur la réglementation et sur les aides en matière d'énergie en Wallonie.

Médiateur de la Wallonie

Rue Lucien Namèche 54 - 5000 Namur
Tél: 0800/19.199 • courrier@le-mEDIATEUR.be

primeshabitation.wallonie.be
energie.wallonie.be

WALLORENO.BE

Le numéro vert du Service public de Wallonie

